



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE LUNDI 13 MARS 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal le lundi 13 mars 2023 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
M. André Tremblay, conseiller siège 3
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Gaétane Bégin, conseillère siège 6

Était absente :

Mme Julie Poirier, conseillère siège 2

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal 13 mars 2023

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02- PROCÈS-VERBAUX

- 2.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 avec modifications
- 2.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023 avec modification

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.01 - Dépôt des autorisations de dépenses
- 3.02 - Liste et adoption des comptes payés et à payer

04- ADMINISTRATION

- 4.01 - Dépôt des états des activités financières
- 4.02 - SATELCOM Internet – Soumission NO 846
- 4.03 - FQM – Facture NO 9331
- 4.04 - FQM assurances – Facture NO 9106
- 4.05 - Association des Trappeurs Professionnels du Québec – Demande de soutien financier
- 4.06 - Bélanger Sauvé avocats - Matricule 9629-08-4772-00-0000
- 4.07 - Demande d'appui – CNFJ 98.1 – Demande au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications Canadiennes (CRTC) concernant la nouvelle demande de CFNJ-FM

05- RÉGLEMENTATION

- 5.01 - Annulation de la résolution – 003RSE-0223 - Adoption du projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage 15RG-0712
- 5.02- Adoption règlement – Règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage
- 5.03 - Adoption du règlement – Règlement 02RG-0223 modifiant le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

06- LOISIRS ET CULTURE

- 6.01 - Rendez-vous québécois du loisir rural 2023 – inscription Josée Fafard
- 6.02 - Festival de l'escalade - Fonds de soutien à l'action bénévole – Demande de subvention et autorisation
- 6.03 - Demande de subvention – PAFLPH – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – Volet soutien à l'accompagnement
- 6.04 - Programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) – Parc Municipal
- 6.05 - Facture – Architecture CASA – FACTURE 23-014
- 6.06 - Facture – Architecture CASA – FACTURE 22-131
- 6.07 - Appel d'offres pour la rénovation de la façade de la bibliothèque municipale – Autorisation
- 6.08 - Corvée Horticole – Printemps 2023 – Le jardin d'Émélie
- 6.09 - Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) – Participation stratégie de financement du plein air lanaudois
- 6.10 - Résolution pour le dépôt au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)
- 6.11 - Parc Municipal

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.01 - Rapports du service des incendies
- 7.02- Nordikeau – Offre de services professionnels – Inspection des bornes d'incendie Renouvellement 2023
- 7.03- Municipalité de Saint-Félix-de-Valois – Entraide – Facture NO 21
- 7.04- Garage Ste-Marie – Facture NO 51233

08- TRANSPORT ROUTIER

- 8.01 - Rapport du directeur des travaux publics
- 8.02- Multi-Routes inc. – Abat-poussière – Offre de prolongation 2023
- 8.03- Jobert inc. – Facture no 030525 - bris d'aqueduc
- 8.04- Jobert inc. – Facture no 030526 - bris d'aqueduc
- 8.05- Jobert inc. – Facture no 030527 - bris d'aqueduc
- 8.06 - Jobert inc. – Facture no 030530 - bris d'aqueduc

09- HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.01 - Rapports d'analyse d'eau
- 9.02 - CARA – Adhésion 2023
- 9.03 - Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)
- 9.04 – Demande d'appui à la MRC de la Matawinie – Mise en commun des ressources – Gestion des matières Résiduelles

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 10.01 - Rapport de l'inspecteur en bâtiments
- 10.02 - Banque de nom de rue – Commission de la toponymie du Québec
- 10.03 - Cession de terrains pour fins de parcs et de terrains de jeux (2%) – Lotissement – Rue de l'Ingénieur
- 10.04 - Cession de terrains pour fins de parcs et de terrains de jeux (2%) – Lotissement – Rue Chantal
- 10.05 – Comité Consultatif en Urbanisme – rémunération
- 10.06 - Dérogation mineure 2022-0046 – 1875, Route Saint-Joseph – Lot 6 438 568 (Matricule 9928-55-3861-00-0000)
- 10.07 Dépôt du rapport de la TCEVQ



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

11- VARIA

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

02- PROCÈS-VERBAUX

2.01- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté avec modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.02- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023 avec modifications

CONSIDÉRANT QUE Tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu unanimement

- Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

03- PRÉSENTATION DES COMPTES

3.01- Dépôt des autorisations de dépenses

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose les autorisations de dépenses du directeur général et du directeur des travaux publics pour le mois de février 2023.

093RS-0323

094RS-0323

095RS-0323



N° de résolution
ou annotation
096RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

3.02- Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 351 994.65 \$.

Prélèvements 230003 à 230009	45 030.65 \$
Numéro chèques 230168 à 230231	169 303.19 \$
Numéro chèques 230232 à 230271 (Incompressibles + résolutions conseil)	53 632.20 \$
Salaires	84 028.61 \$

Rapports annexés au présent procès-verbal

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

04- ADMINISTRATION

4.01- Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina , conseiller, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 28 février 2023. (Rapport annexé au présent procès-verbal)

Directeur Général

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.02 SATELCOM Internet – Soumission NO 846

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie:

- Accepte la soumission de SATELCOM Internet au montant de 2 568,35\$ plus taxes pour l'installation d'un nouveau module téléphonique et les frais qui y sont reliés.
- Autorise Monsieur Martin Héroux, Maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ainsi que Monsieur Mathieu Robillard, Directeur Général et Greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à signer pour et au nom de la Municipalité tous document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.03- FQM – Facture NO 9331

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 9331 au montant de 350,00 \$ plus taxes, à FQM Assurances concernant l'ajout d'un véhicule à assurer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

N° de résolution
097RS-0323

098RS-0323



099RS-0323
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.04- FQM assurances – Facture NO 9106

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 9106 au montant de 67 211,58 \$ taxes incluses, à FQM Assurances concernant les assurances entreprises des véhicules et l'assurance des bâtiments.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

4.05 – Association des Trappeurs Professionnels du Québec – Demande de soutien financier

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un déboursé de 50.00\$ à titre de soutien financier à l'association des Trappeurs Professionnels du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

4.06- Bélanger Sauvé avocats - Matricule 9629-08-4772-00-0000

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9629-08-4772-00-0000 est en défaut de paiement et qu'aucune taxe n'a été payée depuis 2017 ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Bélanger Sauvé Avocats à procéder à l'exécution du jugement rendu dans le dossier du matricule 9629-08-4772-00-0000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

100RS-0323

101RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

4.07- Demande d'appui – CNFJ 99.1 – Demande au conseil de la radiodiffusion et des télécommunications Canadiennes (CRTC) concernant la nouvelle demande de CFNJ-FM

CONSIDÉRANT La demande d'appui de la station radiophonique régionale CFNJ au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications Canadiennes (CRTC) concernant la nouvelle demande de CFNJ pour son projet d'amélioration de la diffusion de son signal dans les zones où la couverture actuelle doit être améliorée, notamment pour les secteurs de Rawdon et du grand Joliette ;

CONSIDÉRANT l'appui de l'Auberge de la Montagne Coupée concernant la demande de collocation pour accueillir toutes les installations techniques émettrices nécessaires à la diffusion des ondes de CFNJ sur les terrains de l'auberge;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie appui la demande de CFNJ adressée au CRTC pour son projet d'amélioration de la diffusion de son signal dans les zones où la couverture actuelle doit être améliorée conditionnellement à l'appui de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

05- RÈGLEMENTATION

5.01 – Annulation de la résolution – 03RSE-0223 - Adoption du projet de règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage 15RG-0712

ATTENDU QUE la résolution 003RSE-0223 a été adoptée le 27 février 2023 pour l'adoption du règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme relatif au zonage 15RG-0712;

ATTENDU QUE conformément à la LAU le conseil devait tenir une séance publique avant l'adoption de la modification du règlement de zonage;

Il est proposé par Martin Héroux
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie annule la résolution 003RSE-0223.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

102RS-0323

103RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

5.02 – Adoption règlement – Règlement 01RG-0223 modifiant le règlement d'urbanisme 15RG-0712 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU' Une assemblée publique a été tenue le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de clarifier la définition du terme
« Habitation bifamiliale isolée »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement ne contient pas de
dispositions susceptibles d'approbation
référendaire;

104RS-0323

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal adopte le présent règlement portant le numéro 01RG-0223 Pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 01RG-0223

MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME RELATIF AU ZONAGE

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

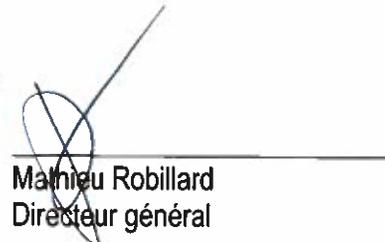
L'article 1.3.7 « Terminologie » est modifié de la façon suivante :

- La définition du terme « Habitation bifamiliale isolée » est modifié par l'ajout, à la suite des mots « logements superposés », des mots « ou juxtaposés »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5.03- Adoption du règlement – Règlement 02RG-0223 modifiant le règlement 05RG-1221 visant à encadrer les activités des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QU' que le règlement n° 05RG-1221 est entré en vigueur le 29 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la tarification pour le renouvellement des certificats d'occupation;

- Que le conseil municipal adopte le présent règlement portant le numéro 02RG-0223 Pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 02RG-0223

MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER LES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ N° 05RG-1221

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 12 « Délais de validité d'un certificat d'occupation municipal » est remplacé par l'article suivant :

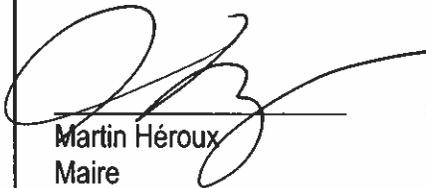
« ARTICLE 12. TARIFICATION D'UN CERTIFICATION D'OCCUPATION

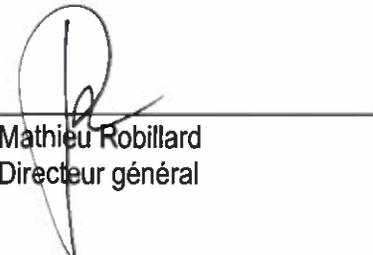
Le tarif pour l'obtention d'un certificat d'occupation relatif à un établissement d'hébergement touristique est fixé à 500,00 \$.

Le tarif pour le renouvellement d'un certificat d'occupation relatif à un établissement d'hébergement touristique est fixé à 50,00 \$. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

105RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

06- LOISIRS ET CULTURE

6.01- Rendez-vous québécois du loisir rural 2023 – inscription Josée Fafard

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de madame Josée Fafard au Rendez-vous québécois du loisir rural 2023 au coût de 175\$ plus taxes ainsi que le paiement des frais d'hébergement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

6.02- Festival de l'escalade - Fonds de soutien à l'action bénévole – Demande de subvention et autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Festival de l'escalade aura lieu encore une fois cette année, en septembre, et nécessitera de nombreux bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE ce festival est en collaboration avec le Club de la montagne et d'escalade de Lanaudière ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, coordonnatrice événements et communication à faire le dépôt d'une demande de subvention au Fonds de soutien à l'action bénévole pour un montant de 700 \$ relatif au Festival de l'escalade prévu en septembre ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Monsieur Martin Héroux, maire et Monsieur Mathieu Robillard, directeur général et Greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à cette demande de subvention et entente en découlant ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard, coordonnatrice événements et communication à organiser le Festival de l'escalade en collaboration avec le Club de montagne et d'escalade de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

106RS-0323



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.03- Demande de subvention – PAFLPH – Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées – Volet soutien à l'accompagnement

ATTENDU QUE Certains enfants de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ont des besoins particuliers ;

ATTENDU QUE Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

6.04- Programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) – Parc municipal

CONSIDÉRANT QUE Le Parc municipal devra se doter d'un système numérique pour le bon fonctionnement du projet (plateforme de réservation, site web, image de marque, stratégies marketing etc.);

CONSIDÉRANT QUE Une expertise doit être demandée afin de développer un plan numérique et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QU' Une subvention est disponible pour payer 50 % des frais afférents à ce projet;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Josée Fafard à faire les suivis nécessaires en lien avec cette demande de subvention;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur général

107RS-0323

108RS-0323



N° de résolution
ou annotation

109RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.05- Facture – Architecture CASA – FACTURE 23-014

CONSIDÉRANT QUE l'étude est subventionnée par le PARIT;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 23-014 d'Architecture CASA au montant de 7 175,00\$ \$ plus taxes concernant le projet du Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.06- Facture – Architecture CASA – FACTURE 22-131

CONSIDÉRANT QUE L'étude est subventionnée par le PARIT;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 22-131 d'Architecture CASA au montant de 38 750,00\$ plus taxes concernant le projet du Parc municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

111RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.07- Appel d'offres pour la rénovation de la façade de la bibliothèque municipale – Autorisation

CONSIDÉRANT les rénovations prévues à la bibliothèque municipale ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à l'appel d'offres pour la rénovation de la façade avant de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

6.08- Corvée Horticole – Printemps 2023 – Le jardin d'Émélie

CONSIDÉRANT QUE Plusieurs Plates-bandes au jardin d'Émélie ont besoin d'entretiens pour redonner au jardin son caractère d'origine

CONSIDÉRANT QUE 9 Citoyens bénévoles ont organisé un plan pour réaménager ces plates-bandes en conservant les végétaux sains et en comblant les espaces vides par de nouveaux végétaux;

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'équipe de Corvée Horticole à effectuer les travaux au Jardin d'Émélie et octroie un budget de 1000.00 \$.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande à la Corvée Horticole ainsi qu'aux organisateurs des marchés publics d'organiser une rencontre avant le début des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général



N° de résolution
ou annotation

113RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.09 – Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) – Participation stratégie de financement du plein air lanaudois

ATTENDU QUE

Cette résolution a pour objet de confirmer la participation de la municipalité dans le cadre de la Stratégie de financement du plein air lanaudois pour un dépôt au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate et autorise Loisir et Sport Lanaudière à présenter sa portion de la Stratégie de financement du plein air lanaudois pour le projet « Déploiement et Homologation Réseau GR Lanaudois – Portion Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Matawinie » au ministère du Tourisme dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) ;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à:
 - Entamer les démarches pour la réalisation du projet, dans la portion qui lui est propre, dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale de nous accorder la subvention ;
 - Compléter la réalisation dans les deux (2) années (2022-2023) suivant l'acceptation des demandes d'utilisation du territoire public et étude/analyses environnementales s'il y a lieu ;
 - Opérer, dans sa portion qui lui est propre, le projet et entretenir les infrastructures créées au cours des 5 prochaines années (à compter de la décision gouvernementale ;
 - Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour coordonner le projet de financement des aménagements et des équipements de plein air ;
 - Confirmer la propriété des lieux où seront créées les infrastructures (ou la délégation à cet effet par la municipalité) ;
 - Entamer les démarches d'application au Programme de reconnaissance d'Aventure écotourisme Québec ou Parcs régionaux du Québec pour le/les projets applicables.
 - Que soit confirmée la contribution financière de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie par une mise de fonds (20%) de 350 259,00 \$, établie au montage financier pour la portion du projet qui lui est propre CONDITIONNELLE à la confirmation de l'apport (80%) des fonds gouvernementaux totalisant 1 401 036,00 \$.
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Mathieu Robillard, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document ou entente concernant cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

114RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.10- Résolution pour le dépôt au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate et autorise Loisir et Sport Lanaudière à présenter son projet d'achat d'équipement participant à la démarche collective de financement du plein air - Phase 2 dans le cadre du Corridor « de la noire », au ministère du Tourisme du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);
- Que la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Loisir et Sport Lanaudière à compléter le montage financier de la démarche collective de financement du plein air - Phase 2 présentée au ministère du Tourisme dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) jusqu'à un maximum de 50% de fonds gouvernementaux.
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à :
 - Entamer les démarches pour la réalisation du projet, dans la portion qui lui est propre, dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale de nous accorder la subvention;
 - Compléter la réalisation dans les deux (2) années (2022-2025) suivant l'acceptation des demandes d'utilisation du territoire public et étude/analyses environnementales s'il y a lieu;
 - Opérer, dans sa portion qui lui est propre, le projet et entretenir les infrastructures créées au cours des 5 prochaines années (à compter de la décision gouvernementale);
 - Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour coordonner le projet de démarche collective de financement du plein air - Phase 2.
 - Confirmer la propriété des lieux où seront créées les infrastructures (ou la délégation à cet effet par la municipalité);
 - Entamer les démarches d'application au programme de reconnaissance d'Aventure écotourisme Québec ou Parc régional du Québec pour le/les



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01- Rapports du service des incendies

André Tremblay conseiller, dépose les rapports du service des incendies du mois de février 2023.

7.02- Nordikeau – Offre de services professionnels – Inspection des bornes d'incendie Renouvellement 2023

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'offre de services de Nordikeau au montant de 1 232,50 \$ plus taxes concernant l'inspection des 29 bornes d'incendie de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

7.03- Municipalité de Saint-Félix-de-Valois – Entraide – Facture NO 21

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 21 à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois au montant de 10 723.74\$ concernant un service d'entraide.
- Que ce montant soit prélevé à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

N° de résolution
ou annotation

116RS-0323

117RS-0323



119RS-0323
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.04- Garage Ste-Marie – Facture NO 51233

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 51233 au Garage Ste-Marie au montant de 10 546.87\$ plus taxes concernant la préparation du camion F150 des Services Incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

08- TRANSPORT ROUTIER

8.01- Rapport du directeur des travaux publics

Gaëtane Bégin, conseillère, dépose le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de janvier 2023.

8.02- Multi-Routes inc. – Abat-poussière – Offre de prolongation 2023

CONSIDÉRANT QUE Multi Routes Inc. nous a envoyé une offre de prolongation pour 2023 au prix de 9 250,00\$ plus taxes ;

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le renouvellement de Multi Routes Inc. au montant de 9 250,00 \$ plus taxes, concernant l'épandage d'abat poussière, incluant le produit, le transport et l'épandage pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

119RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation
120RS-0323

8.03- Jobert inc. – Facture no 030525 - bris d'aqueduc

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 030525 à Jobert inc. au montant de 6 389.77\$ plus taxes concernant des travaux réalisés sur la voie publique suite au bris d'aqueduc.
- Que ce montant soit prélevé à même les surplus non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

121RS-0323

8.04- Jobert inc. – Facture no 030526 - bris d'aqueduc

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 030526 à Jobert inc. au montant de 5 371.06\$ plus taxes concernant des travaux réalisés sur la voie publique suite au bris d'aqueduc.
- Que ce soit prix a même les surplus non affectés

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

122RS-0323

8.05- Jobert inc. – Facture no 030527 - bris d'aqueduc

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 030527 à Jobert inc. au montant de 8 090.49\$ plus taxes concernant des travaux réalisés sur la voie publique suite au bris d'aqueduc.
- Que ce soit prix a même les surplus non affectés

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général



123RS-0323
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

8.06- Jobert inc. – Facture no 030530 - bris d'aqueduc

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 030530 à Jobert inc. au montant de 5 951.47\$ plus taxes concernant des travaux réalisés sur la voie publique suite au bris d'aqueduc.
- Que ce soit prix à même les surplus non affectés

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur Général

09- HYGIÈNE DU MILIEU

9.01- Rapports d'analyse d'eau

Gaëtane Bégin, conseillère, dépose les rapports d'analyse d'eau pour le mois de janvier 2023.

9.02- CARA – Adhésion 2023

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu unanimement

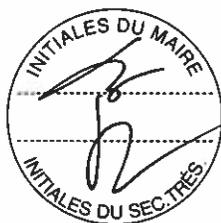
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion à la CARA Organisme de bassin versant au coût de 229.95 \$ taxes incluses pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

124RS-0323



N° de résolution
ou annotation

125RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.03- Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont manifesté leur intérêt pour le réseau de surveillance volontaire des lacs;

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie propose au ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs la surveillance des lacs suivant :

-Lac-Long
-Lac-Lasalle
-Lac-Daniel
-Lac-Beau-Bassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

9.04 – Demande d'appui à la MRC de la Matawinie – Mise en commun des ressources – Gestion des matières Résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie vient à échéance en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles de plusieurs municipalités voisines vient aussi à échéance en 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous anticipons une augmentation du coût des services de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles pour 2024;

126RS-0323

Il est proposé par Gaëtane Bégin
Et résolu unanimement

- Mandater Monsieur Martin Héroux, Maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de déposer la présente résolution au conseil des maires de la MRC de la Matawinie,
- Demander à la MRC de la Matawinie d'accompagner les municipalités intéressées dans la démarche pour l'instauration d'une gestion regroupée de leurs matières résiduelles,
- Valider l'intérêt des municipalités voisines à entreprendre une démarche pour l'instauration d'une gestion regrouper de leurs matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard



N° de résolution
ou annotation

127RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Directeur général

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01- Rapport de l'inspecteur en bâtiments

Éric Tessier, conseiller, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2023.

10.02- Banque de nom de rue – Commission de la toponymie du Québec

CONSIDÉRANT Les développements à venir dans Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil désire se faire une banque de nom de rue pour le secteur ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie soumet les noms des rues suivants à la Commission de toponymie du Québec pour approbation:
 - Rue du Belvédère
 - Rue de l'Horizon
 - Rue de l'Altitude
 - Rue de la Nature
 - Rue du Bois
 - Rue du Bois blanc
 - Rue du Nord

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.03- Cession de terrains pour fins de parcs et de terrains de jeux (2%) – Lotissement – Rue de l'Ingénieur

La demande vise à lotir le terrain afin d'y créer 5 lots constructibles sans service.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif au lotissement soit le règlement 16RG-0712 est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1.4 de ce règlement prévoit que « si la subdivision cadastrale a pour effet de créer cinq (5) lots ou plus, le conseil peut exiger, soit la cession d'une superficie minimale de terrain correspondant à deux pour cent (2 %) de la superficie faisant l'objet de l'opération cadastrale, ou encore exiger du propriétaire, une partie en terrain et une partie en argent, ou la totalité en argent » ;

CONSIDÉRANT QUE 2% de la superficie totale du terrain équivaut à 909.35 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE 2% de la valeur totale du terrain équivaut à 433.33\$;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est requise afin de déterminer si la municipalité doit prendre la compensation pour des fins de parcs et espaces verts (2%) en terrain ou en argent ;

128RS-0323

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande de lotissement;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte le paiement de 2% en argent, ce qui représente 433.33\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

129RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.04- Cession de terrains pour fins de parcs et de terrains de jeux (2%) – Lotissement – Rue Chantal

La demande vise à lotir le terrain afin d'y créer 5 lots constructibles sans service.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif au lotissement soit le règlement 16RG-0712 est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.1.4 de ce règlement prévoit que « si la subdivision cadastrale a pour effet de créer cinq (5) lots ou plus, le conseil peut exiger, soit la cession d'une superficie minimale de terrain correspondant à deux pour cent (2 %) de la superficie faisant l'objet de l'opération cadastrale, ou encore exiger du propriétaire, une partie en terrain et une partie en argent, ou la totalité en argent » ;

CONSIDÉRANT QUE 2% de la superficie totale du terrain équivaut à 7 806.92 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE 2% de la valeur totale du terrain équivaut à 2 093.80\$;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est requise afin de déterminer si la municipalité doit prendre la compensation pour des fins de parcs et espaces verts (2%) en terrain ou en argent ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande de lotissement ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte le paiement de 2% en argent, ce qui représente 2 093,80 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

130RS-0323

10.05 -- Comité Consultatif en Urbanisme – rémunération

CONSIDÉRANT QUE le travail des membres du comité ai augmenté quantitativement et qualitativement ;

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé par le conseil que les membres du CCU se déplacent afin d'analyser sur place les demandes de dérogation mineure et les demandes PIIA ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie augmente la rémunération des membres du CCU à 35\$ la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

10.06 - Dérogation mineure 2023-0046 – 1875, Route Saint-Joseph – Lot 6 438 568 (Matricule 9928-55-3861-00-0000)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°12RG-0712 relatif aux dérogations mineures est en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure 2023-0046 conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager soit fait avant la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

131RS-0323

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-0046.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général



N° de résolution
ou annotation

132RS-0323



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.07 Dépôt du rapport de la TCÉQV

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le dépôt du rapport de la TCÉQV concernant le dossier des QUADVHR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mathieu Robillard
Directeur Général

11- VARIA

- FÊTE DES SEMENCES
- DEHORS EN FAMILLE
- 15 ANS DE MARTINE PINARD
- ANNIVERSAIRE DE MONSIEUR MARTIN HÉROUX, MAIRE, ET MONSIEUR ÉRIC TESSIER, CONSEILLER SIÈGE 5

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

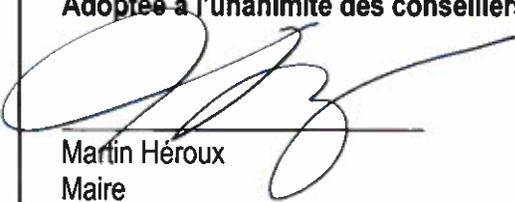
Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

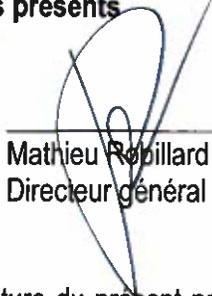
13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Bégin
Et résolu unanimement

- Que l'assemblée soit levée à 21h06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation